

A L'ATTENTION DE

**OBJET : MODALITES D'INSCRIPTION**

RÉFÉRENT DOSSIER :  
M. JEAN-CHRISTOPHE HUMBERT  
DIRECTEUR DE  
L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS  
98 RUE DE PARIS  
89000 AUXERRE

TÉL : 03 86 52 78 96

ECOLEBEAUXARTS.@AUXERRE.COM

Pour s'inscrire à l'école des Beaux-Arts d'Auxerre, il faut :

- s'adresser au Secrétariat ou au Directeur de l'école
- Remplir une fiche d'inscription (même pour une séance d'essai)
- L'inscription est valable pour l'année scolaire.
- Période d'essai : **elle ne peut être supérieure à une séance**
- Choisir un seul jour de la semaine (sauf atelier libre)  
Possibilité de permuter le jour choisi avec un autre jour de la semaine sur accord du professeur.
- S'acquitter de la cotisation (**celle-ci est payable d'avance**) :  
soit annuelle (dès le mois de septembre)  
soit trimestrielle (en début de trimestre avant le 20 du 1<sup>er</sup> mois du trimestre (septembre, janvier et avril)  
ou à votre arrivée si inscription en cours d'année.

**TARIF PRÉFÉRENTIEL :**

Les résidents d'Auxerre ne peuvent bénéficier du tarif préférentiel que sur ***présentation d'un justificatif de domicile*** lors du paiement.

Aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué.

En cas d'arrêt de fréquentation aux ateliers ou d'absence prolongée, vous devez **impérativement informer le secrétariat sur place ou par écrit**. Dans le cas contraire, les cotisations seront dues.

Le Directeur,  
J. C. HUMBERT.